

DELIBERATION N° 184-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le sept juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 29 juin 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière.

Présents :

ABERT Richard	BATTISTEL Marie-Noëlle	TAVERNA Philippe	VIALANEIX Nicolas
SERRE Emmanuel	ROSSI Angélique	SENAC Louis	GRAND Florence
CROS Marlène	GONNORD Franck	SAURAT Coraline	ANDRIEUX Georges
KAITANDJIAN Patrick	BARI Nadine	JACOB Hervé	PAULIN Jean-Paul
BONOMI Jean-Pierre	CIOT Xavier	MILOUX Rosalbe	GAILLARD Hervé
MAUROY Claude	FAYARD Adeline	LOIRE Marie Noëlle	NEY Jean-Noël
BERTINI Luc	BUGNI Mathis	TROUSSIER Joëlle	CHALLON Valérie
GARCIA Frédéric	DECHAUX Marie-Claire	CURT Jean-Pierre	VAN DUIJN Renaud
FELIX Gérard	LAURENS Patrick	MOUSSIER Aurélien	MAUGIRON Frédéric
BERTRAND Renaud	NEGRO Julie	RAVANAT Jean-Luc	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	PICAVEZ Sylvie	CALVAT Pierre	BARTHELEMI Maryse
GERBI Franck	FROMENT Thierry	CHARLES Christian	FOGLIA Maxence
ROBERT Philippe	MIMRAM Benjamin	MICHEL Carine	GUIGNIER Jean-Marc

Absents excusés représentés : ANGULO Alexandre (pouvoir à BARTHELEMI Maryse), MEUNIER Carine (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle), LAMOUR Jérôme (pouvoir à ROSSI Angélique), BONNIER Eric (pouvoir à BARI Nadine), TRAPANI Mary (pouvoir à FAYARD Adeline), GIRARDOT Frédéric (pouvoir à LAURENS Patrick), DAPPEL Christophe (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GRIET Bernard (pouvoir à SAURAT Coraline), LARCHER Cécile (pouvoir à BERTINI Luc).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 52
Nombre de pouvoirs : 09
Nombre de délégués votants : 61

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : DISPOSITIF DE RENOVATION ENERGETIQUE « MATHEYSINE RENOVATION » : AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE ANNUELLE

La Communauté de Communes de la Matheysine a mis en place un dispositif d'aides dédié à des travaux de rénovation énergétique. A ce titre, l'AGEDEN accompagne les particuliers dans leurs démarches et instruit les dossiers de demande d'aides.

En 2026, l'enveloppe allouée s'élève à 25 000 €. Considérant le nouveau règlement et le nombre croissant de demandes, l'enveloppe annuelle est à ce jour épuisée.

Il est proposé d'abonder l'enveloppe à hauteur de 15 000 € pour poursuivre l'accompagnement des bénéficiaires, soit une enveloppe totale de 40 000 € pour l'année 2026.

Pour rappel, depuis le début de ce dispositif, les aides attribuées par la CC Matheysine aux particuliers pour la rénovation énergétique de leur habitation s'élèvent à plus de 130 000 €, sur une cinquantaine de dossiers. Cette aide attribuée par l'Intercommunalité a généré un chiffre d'affaires (devis /travaux) de plus de 1 500 000 € pour les entreprises RGE locales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **DÉCIDE** d'abonder de 15 000 € l'enveloppe dédiée au dispositif « Matheysine Rénovation » ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et Mme la Comptable des finances publiques de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 7 juillet 2026

La Présidente,

Coraline SAURAT

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre CURT

